

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 30 AVRIL 2025



Convention Concordia

DELIBERATION 2025-30

CHANTIER INTERNATIONAL ÉTÉ 2025

Comme l'an dernier, en collaboration avec l'association CONCORDIA, la Commune accueillera, sur la première quinzaine d'août, des jeunes bénévoles pour effectuer un chantier à dimension internationale qui constitue à la fois une expérience humaine mais aussi la réalisation de travaux d'utilité sociale.

Les jeunes seront répartis entre 12 bénévoles internationaux et 2 bénévoles locaux. Ils seront encadrés par 2 animateurs(trices).

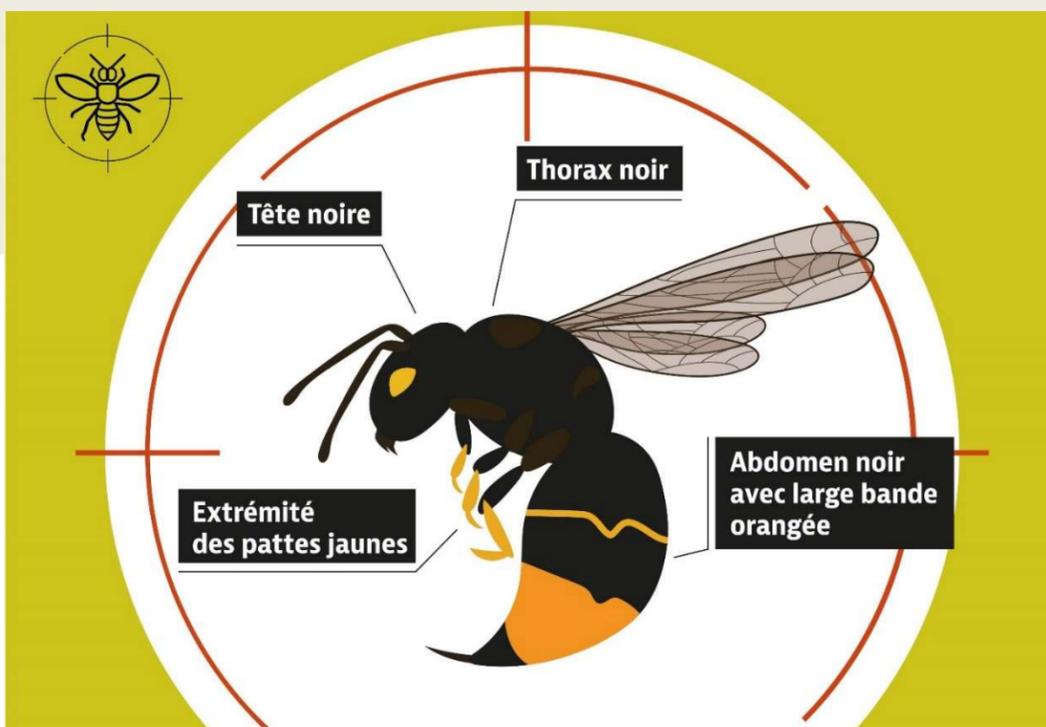
Le thème retenu pour cette année est le suivant :

- assembler et monter du mobilier urbain autour de la Pumptrack,
- repeindre le portail du cimetière.

Le coût global de ce chantier s'élève à 5 500€.

Il est rappelé **que pour les 2 jeunes biollans** qui souhaiteraient participer à ce chantier, les frais sont inclus dans la prise en charge communale et leur **participation est donc TOTALEMENT GRATUITE** (renseignements en mairie)

Votre enfant a entre 15 et 17 ans, permettez-lui de vivre cette formidable aventure sociale, utile et humaine !



Lutte contre le frelon asiatique : signalement sur www.frelonsasiatiques.fr

Lutte contre le frelon asiatique

DELIBERATION 2025-31

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie via sa Section Apicole est une association chargée de l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique au niveau régional. Comme en 2024, Grand Lac et les communes sont sollicités afin de participer activement et financièrement à l'organisation de la lutte tant pour

protéger les abeilles essentielles à l'équilibre de la biodiversité, que pour protéger les populations de ce risque sanitaire.

L'objectif 2025 sur Grand Lac est de détruire 184 nids, pour un coût total restant de 23 849.11 €.

Le montant de la participation de cette année, suite à la clé de répartition, s'élève pour La Biolle à 427,94€ maximum et sera versé directement au GDS de Savoie.

Régularisation foncière

DELIBERATION 2025-33

Dans le cadre de la sécurisation de la voirie communale, la commune souhaite le détachement des emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant. Il s'avère judicieux d'acquérir la parcelle cadastrée B n°4281 d'une superficie de 11 m². Avec l'accord des propriétaires, cette acquisition se fera au prix de 5 €/m² conformément au montant pratiqué par la commune pour les acquisitions foncières en bordure de voirie.

DANS CE NUMÉRO

**OPERATION
SMART-FAUNE**

**RETOUR SUR...
MARS ET AVRIL !**

**RAPPELS DE
SAISON**

BIODIVERSITE

Opération Smart-Faune

Soyez les yeux de La Biolle !

Notre commune a un patrimoine naturel remarquable : celui de nos marais, et celui de nos forêts, prairies et ruisseaux beaucoup moins bien connu ... Pour avancer dans la connaissance, La Biolle candidate à l'Atlas de Biodiversité Communale de Grand Lac (2026-2027) ; mais sans attendre, lançons la prospection en 2025 ! Pour ce faire, le Conservatoire d'Espaces Naturels nous propose de participer à cet inventaire. Jamais les spécialistes n'auront autant d'yeux sur le terrain (vos jardins, vos balades, vos champs ...) que nous tous ... à condition de bien les ouvrir ! Et de prendre en photo tout ce que l'on va croiser aux 4 coins de la commune : mollusques, fleurs, coccinelles, araignées, ...

Deux espèces à rechercher à La Biolle :

- la Coccinelle à 22 points : espèce commune et facile
- la Bryone, certainement présente et dont dépend la rare coccinelle de la Bryone



Toute photo peut ensuite devenir une donnée scientifique : il suffit de la poster sur iNaturalist, où des validateurs détermineront tout ce qui peut l'être, pour qu'elle aille enrichir la base de données nationale et enrichisse notre connaissance.

Venez découvrir l'état des connaissances sur la flore et la faune de La Biolle :

**le dimanche 8 juin à 18 heures
au CC3B salle des Bruyères**

*Faune et flore : état des connaissances,
comment participer à son amélioration
grâce à iNaturalist*

INTERCOMMUNALITE

Répartition des sièges à Grand Lac.

DELIBERATION 2025-32

Le prochain renouvellement général des conseils municipaux aura lieu en mars 2026. La commune de La Biolle est membre de Grand Lac et est à ce titre représentée auprès de la communauté d'agglomération. Le nombre et la répartition des sièges de la future assemblée communautaire sont actés l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux.

Deux possibilités sont offertes par le Code Général des Collectivités Territoriales, soit une répartition de droit commun (fixée par la loi), soit le vote d'un accord local, le nombre et la répartition des sièges étant alors fixés par les conseils municipaux selon les règles de majorité requises. Pour mémoire, c'est le choix d'un accord local qui avait été approuvé pour le mandat actuel (2020-2026), GRAND LAC disposant actuellement de 68 délégués communautaires.

Le vote d'un accord local doit être réalisé par les communes au plus tard le 31 août 2025. Il est soumis à des conditions de majorité et au respect des règles quant aux nombres de sièges par commune. Après approbation, la répartition des sièges sera ensuite actée par arrêté préfectoral, au plus tard le 31 octobre 2025.

L'accord local proposé portera le nombre de conseillers communautaires à 71 au lieu des 68 actuels. **Aucun changement pour La Biolle qui conservera ses 2 sièges, comme actuellement.** Le détail par commune est consultable en mairie.

FINANCES

Décision
Modificative N°1

DELIBERATION 2025-34

Afin de finaliser l'opération du chemin des Lauriers, il convient d'ajuster les crédits de cette opération à hauteur de 25 000€ qui seront déduits de la ligne des réserves foncières.

AGENDA

- Cérémonie du 8 mai : le jeudi 8 mai à 9h, au monument aux morts
- Emission « 1heure, 1commune » : les mardis 13 mai et 10 juin à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Conseil Municipal : le mercredi 11 juin à 20h, salle du conseil

Blablathé : tous les jeudis de 14h à 16h, maison des associations

Rencontres intergénérationnelles à la crèche : 1^{er} jeudi du mois de 10h à 11h
Renseignements au 04 79 54 72 21

Cantine partagée à la cantine de l'école à 12h15 :
lundi 12 mai, mardi 10 juin et jeudi 19 juin
Inscriptions au 04 79 54 76 06

RETOUR SUR...

Mars et Avril !

La bibliothèque de l'école ouvre ses portes aux maternelles ! lecture partagée avec les CM2 et accès aux ouvrages dédiés à leur âge.



Remise du permis piéton aux enfants de CE2, par la gendarmerie, après 6 séances d'apprentissage des « bonnes pratiques ».



Plantation d'une haie vive à l'ébène en partenariat avec les étudiants de l'ISETA.



Réinstallation du chemin de croix dans l'église après sa restauration en partenariat avec les amis du patrimoine.



Projet « poules pondeuses » à la maternelle. Les enfants ont pu suivre tout le cycle de vie grâce à cette expérience.



Conférence sur la mobilité des seniors en partenariat avec le CIAS de Grand Lac.

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles, pour le mariage de :

- Aurélie PELTIER et Benjamin LEGRAND, célébré le 05 avril 2025

et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Yves BOLLARD décédé le 3 mars 2025 à l'âge de 69 ans ;

- Suzanne GAGGI décédée le 12 février 2025 à l'âge de 90 ans ;
- Edmundo MARQUES FERREIRA décédé le 20 avril 2025 à l'âge de 76 ans ;

Le conseil municipal et les agents communaux adressent leurs sincères condoléances, suite au décès du père d'un de ses adjoints.

COLLECTES**Bouchons/Stylos ... et Biodéchets**

A la mi-mai, la collecte de bouchons et de stylos usagés sera récupérée. Alors c'est le moment de faire du tri !

Pour rappel, cet automne, il y avait 60 kg de bouchons et 7 kg de stylos, sur une période de 6 mois. Pour participer à cette collecte, vous pouvez déposer régulièrement vos bouchons et stylos à la mairie/agence postale ou à l'école, dans 2 contenants prévus à cet effet.

Il s'agit d'un geste solidaire et écologique :

L'Association Neurofibromatoses et Recklinghausen récolte les stylos usagés afin de les vendre à une société de recyclage. L'argent récolté permet de financer la recherche sur ces maladies génétiques. Une fois vendus, les stylos sont broyés et transformés en mobilier extérieur.

La vente des bouchons en plastique par l'association "Cœur 2 Bouchons", quant à elle, permet de participer au financement de matériels ou d'équipements pour les personnes handicapées. Ils sont également recyclés après leur vente.



Sur la commune 3 points de collecte

sont installés et ont permis de collecter 9,3 tonnes de biodéchets depuis 2022. Ces restes alimentaires sont ensuite acheminés vers une plateforme de compostage afin d'être valorisés dans les cultures par exemple.



